

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 867

4 avril 2014

### SOMMAIRE

Aberdeen Property Nordic Fund I SICAV-FIS .....	41589	Finca Participation S.A. ....	41609
Air Holding S.à r.l. ....	41570	Global Bond Series VIII, S.A. ....	41595
Amarante SPF S.A. ....	41594	GoldenTree Holdco Lux 1 S.à r.l. ....	41595
Aries GNH Holdings S.à r.l. ....	41594	Jumalu II S.à r.l. ....	41581
Atlantis Trading Company S.A. ....	41585	LBBM S.à r.l. ....	41613
Badia S.A. ....	41613	MF Capital S.A. ....	41585
Battery Lux HoldCo (Offshore) S.à r.l. ....	41578	Oceal Interim .....	41606
Belleville S.A. ....	41611	Oceal Resource Management .....	41607
Black Tie Luxco S.à r.l. ....	41610	Oceal Ressources Humaines S.à r.l. ....	41606
CAI Luxembourg S.à r.l. ....	41581	Oceal Services .....	41607
CAPM Group S.A. ....	41580	OI-Paper S.A. ....	41585
Claren Road Opportunities LuxCo B ....	41612	Opera Real Estate S.A. ....	41608
ColFord (Lux) S.à r.l. ....	41610	Orion IV European 10 S.à r.l. ....	41595
ColLux CA S.à r.l. ....	41609	OS Luxembourg S.à r.l. ....	41608
Consualia Dva S.A. ....	41609	Pace International Luxembourg S.à r.l. ....	41608
Consualia Odin S.A. ....	41609	Résidence Am Blummegaart S.A. ....	41589
Engelsburg-Immobilien-Verwaltungs-AG .....	41612	Société de Participation Indane S.A. ....	41594
EOF Soparfi C S.à r.l. ....	41583	Société de Participation Indane S.A.-SPF .....	41594
European Real Estate Debt II S.à r.l. ....	41570	Socobail S.A. ....	41589
Eurostates S.A., SPF .....	41580	STAM Participations S.à r.l. ....	41589
EURX S.à r.l. ....	41610	Staples Canada Luxco II S.A. ....	41603
Falcon Property S.A. ....	41611	Stellar Hotels UK S.A. ....	41608
Farley Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	41612	Verinus S.à r.l. ....	41586
Field Point PE I (Luxembourg) S.à r.l. ....	41610	Zandvoort Assets S.A. ....	41582

**European Real Estate Debt II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 171.965.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2014021452/12.

(140025504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

**Air Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 3.000.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 183.997.

**STATUTS**

L'an deux mille treize, le treize décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

EUROFIN INTERNATIONAL HOLDING S.A., une société constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.102,

ici représenté par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 décembre 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination AIR HOLDING S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

3.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de

toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.4 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social est fixé à trois millions de dollars US (USD 3.000.000), représenté par trois mille (3.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de mille dollars US (USD 1.000,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement "Gérants de catégorie A" et "Gérants de catégorie B".

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Procédure.

8.3 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

8.4 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

8.5 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

8.6 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

8.7 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

8.8 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

8.9 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

#### **Art. 9. Représentation.**

9.1 La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

9.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

9.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

#### **Responsabilités des gérants.**

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### **IV. Assemblée Générale des associés**

#### **Art. 10. Pouvoirs et droits de vote.**

10.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

10.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

10.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### **Art. 11. Forme - Quorum - Majorité.**

11.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

11.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

11.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

### Art. 12. Exercice social.

12.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

12.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

12.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

### Art. 13. Affectation des bénéfices.

13.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

13.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 14. Dissolution - Liquidation.

14.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

14.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

**Art. 15. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2014.

### *Souscription - Libération*

EUROFIN INTERNATIONAL HOLDING S.A., représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entièreté du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les trois mille (3.000) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de trois millions de dollars US (USD 3.000.000) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 3.300,-.

### *Décision de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Silvano De BORTOLI, né le 28 février 1950 à Boussu (B), Administrateur de sociétés, demeurant au 48, Jardins de l'Abbaye, B-7330 Saint- Ghislain;

- Monsieur Roman KAMIR, né le 14 octobre 1946 à Montrozier (F), Administrateur de sociétés, demeurant au 16 rue du Pré aux Clercs, F-75007 Paris;

- Monsieur Michel CRETON, né le 19 septembre 1965 à Morges (VD), Administrateur de sociétés, demeurant au Chemin du Bon 5, CH-1134 Vufflens-le- Château;

- Monsieur Alexandre CADOSCH, né le 20 octobre 1963 à Bex (VD), Administrateur de sociétés, demeurant au Route des Areneys 15B, CH-1806 Saint- Légié-Chiésaz;

- Monsieur Yvon LAURET, né le 05 janvier 1967 à Algrange (F), Administrateur de sociétés, demeurant au 58, rue Glesener, L-1631 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise, et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

#### **Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand thirteen, on the thirteenth day of December.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

EUROFIN INTERNATIONAL HOLDING S.A., a company incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, and registered with Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 176 102,

here represented by Mrs. Solange Wolter-Schieres, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 9, 2013.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

#### **I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name AIR HOLDING S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Object.**

3.1 The Company may carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

3.2 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

3.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

3.4 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant

security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

3.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1 The Company's corporate capital is fixed at three million US Dollars (USD 3.000.000,-) represented by three thousand (3.000) shares in registered form with a par value of one thousand US Dollars (USD 1.000,-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Board of managers.**

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2 The members of the board might be split in two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

7.3 The managers may be dismissed ad nutum.

#### **Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

#### **Art. 9. Procedure.**

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent Category A Managers and Category B Managers were appointed, at least one Category A Manager and one Category B Manager must be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of Category A Managers and Category B Managers such resolutions must be approved by at least one Category A Manager and one Category B Manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

#### **Art. 10. Representation.**

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager and by the joint signature of two managers in the case of a plurality of managers.

10.2 If the general meeting of partners decides to create two categories of managers (category A and category B), the Company will only be bound by the joint signature of any A Manager together with any B Manager.

10.3 The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11 Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### **IV. General meetings of partners**

#### **Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1 The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2 Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

#### **Art. 13. Form - Quorum - Majority.**

13.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits**

#### **Art. 14. Accounting Year.**

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 15. Allocation of Profits.**

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholders.

**VI. Dissolution - Liquidation****Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

**VII. General provision**

**Art. 17. General provision.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2014.

*Subscription - Payment*

Thereupon, EUROFIN INTERNATIONAL HOLDING S.A., pre-named and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all three thousand (3.000) shares by contribution in cash, so that the amount of three million US Dollars (USD 3.000.000,-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 3,300.-.

*Resolutions of the sole partner*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Silvano De BORTOLI, born on 28 February 1950 at Boussu ( B), Companies' Director, residing at 48, Jardins de l'Abbaye, B-7330 Saint-Ghislain;

- Mr. Roman KAMIR, born on 14 October 1946 at Montrozier (F), Companies' Director, residing at 16, rue du Pré aux Clercs, F-75007 Paris;

- Mr. Michel CRETON, born on 19 September 1965 in Morges (VD), Companies' Director, residing at Chemin du Bon 5, CH-1134 Vufflens-le-Château;

- Mr. Alexandre CADOSCH, born on 20 October 1963 at Bex (VD), Companies' Director, residing at Route des Arenéys 15B, CH-1806 Saint-Légiez-Chiésaz;

- Mr. Yvon LAURET, born on 05 January 1967 at Algrange (F), Companies' Director, residing at 58, rue Glesener, L-1631 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2013. Relation: LAC/2013/59468. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Référence de publication: 2014017041/428.

(140020711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

**Battery Lux HoldCo (Offshore) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 65.694,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 137.907.

—  
DISSOLUTION

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FOURTEEN,

ON THE THIRTIETH DAY OF JANUARY.

Before us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert.

There appeared:

Battery HoldCo (Offshore) LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, USA, registered with the State of Delaware under number 4526425

hereinafter called "the appearer" or "sole shareholder",

duly represented by Mrs Céline BESSIN, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of proxy given on January 21<sup>th</sup>, 2014,

which proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

Such appearer, represented as indicated, has requested the undersigned notary to state:

1. The company "Battery Lux HoldCo (Offshore) S.à r.l.", société à responsabilité limitée, hereinafter called "the Company", with registered office at L-2453 Luxembourg, 5C, Rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg B 137907, was incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 1 April 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1181 dated 15 May 2008 (page 56662) (the "Company") and whose articles of incorporation (the "Articles") have been lastly amended pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph ELVINGER prenamed, on December 9, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 451 of March 3, 2009.

2. The Company's capital amounts to sixty-five thousand six hundred ninety-four euro (EUR 65,694) represented by sixty-five thousand six hundred ninety-four (65,694) shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

3. The appearer is the sole shareholder of the said Company.

4. The appearer, as sole shareholder, hereby expressly declares that it is proceeding to the dissolution of the Company with immediate effect;

5. That the appearer, as liquidator of the Company, draw up a liquidation report and also declares that:

- it has realized, received, or will take over all the assets of the Company,
- all the liabilities of the Company against third parties have been fully paid off or duly provisioned for,
- it is responsible for all liabilities of the Company whether presently known or unknown;

6. That the liquidator's statement have been, in accordance with the law, subject of the annexed auditor's report on liquidation established by FACTS SERVICES S.A, with registered office at Bd. de la Foire 1, L-1528 Luxembourg, designated "commissaire-vérificateur";

7. That the appearer grants discharge to the managers of the Company;

8. That the documents of the Company will be kept during five years at the former registered office of the Company.

9. That the appearer may proceed to the cancellation of the Company's shares register.

The undersigned notary who knows the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte

L'AN DEUX MILLE QUATORZE,

LE TRENTE JANVIER.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Battery HoldCo (Offshore) LLC, une "limited liability company", constituée et existante sous les lois du Delaware, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, USA, enregistrée auprès de l'état du Delaware sous le numéro 4526425 ("Associé Unique"),

ci-après appelée "la comparante" ou "l'associé unique",

représentée par Madame Céline BESSIN, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée le 21 janvier 2014,

laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

1. La société à responsabilité limitée "Battery Lux HoldCo (Offshore) S.à r.l.", société à responsabilité limitée, ci-après dénommée "la Société", ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg B 137907, a été constituée suivant acte dressé par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 1181 en date du 15 mai 2008 (page 56662) (la "Société"), et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Joseph Elvinger prénommé en date du 9 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 451 du 3 mars 2009.

2. Le capital social s'élève à la somme de soixante-cinq mille six cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 65,694) représenté par soixante-cinq mille six cent quatre-vingt-quatorze (65,694) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune.

3. Le comparant est le seul propriétaire de la totalité des parts sociales de la prédite Société.

4. Le comparant, en sa qualité d'associé unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

5. Le comparant, en sa qualité de liquidateur de la Société a dressé un rapport de liquidation, et déclare:

- qu'il a réalisé, reçu ou va recevoir tous les actifs de la Société,

- que tous les passifs de ladite Société envers des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés,

- qu'il assume l'obligation de payer tout le passif actuellement connu ou inconnu.

6. Que le rapport du liquidateur a été dressé, en vertu des prescriptions de la Loi, et que sur cette base un rapport du commissaire à la liquidation a été établi par FACTS SERVICES S.A., avec comme siège social Bd. de la Foire 1, L-1528 Luxembourg, désignée "commissaire-vérificateur".

7. Le comparant accorde décharge pleine et entière aux gérants de la Société.

8. Les livres et documents de la Société sont conservés pendant la durée de cinq années au siège de la Société.

9. Que le comparant pourra procéder à l'annulation du registre des associés.

Et à l'instant le comparant, représenté comme il est dit, a présenté au notaire instrumentaire les parts sociales qui ont été annulées par son mandataire en présence du notaire instrumentaire.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BESSIN, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 03 février 2014. Relation: RED/2014/271. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 06 février 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014019385/100.

(140024359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

---

**Eurostates S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 43.371.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille treize.

Le vingt-huit novembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU

La société BURFIN CORPORATION S.A., avec siège social à Winterbotham Place, Marlborough and Queen Streets, P.O. Box N-3026, Nassau, Bahamas,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée aux présentes.

La prédite mandataire, agissant ès-qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que sa mandante est seule propriétaire de toutes les actions de la société anonyme-société de gestion de patrimoine familial EUROSTATES S.A., SPF, avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, Avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 43.371,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 mars 1993, publié au Mémorial C numéro 276 du 08 juin 1993,

dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 mai 2010, publié au Mémorial C numéro 1606 du 07 août 2010.

Que le capital social est fixé à TROIS CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE HUIT CENT QUARANTE EUROS ET VINGT-NEUF CENTS (EUR 381.840,29), représenté par MILLE CINQ CENTS (1.500) actions sans désignation de valeur nominale.

- que sa mandante décide de dissoudre ladite société;
- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;
- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, sa mandante reprend tout l'actif à son compte;
- que sa mandante reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'elle assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la société;
- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16045. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014021468/43.

(140025456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

---

**CAPM Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 117.349.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 06 février 2014.

*Pour statuts coordonnés*

Référence de publication: 2014022613/11.

(140027258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

**CAI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 171.036.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 25 septembre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 25 octobre 2013.

Référence de publication: 2014022605/11.

(140027077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

**Jumalu II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8035 Strassen, 19, rue des Lilas.

R.C.S. Luxembourg B 149.676.

Im Jahre zweitausendvierzehn, den vierten Februar

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz zu Ettelbrück.

Ist erschienen:

Herr Ulrich BINNINGER, Managing Director, geboren am 30. August 1966 in Trier (Deutschland) geschäftlich wohnhaft in L-8035 Strassen, 19, rue des Lilas

hier vertreten durch Frau Francine MAY, Angestellte, geschäftlich wohnhaft in Ettelbrück, aufgrund einer in Strassen, am dritten Februar 2014 ausgestellten Vollmacht;

die vorerwähnte Vollmacht bleibt, nach „ne varietur“ Paraphierung durch die erschienene Partei und den beurkundenden Notar, vorliegender Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben hinterlegt zu werden;

welcher der alleinige Verwalter der AM alpha Asia Investments S.à r.l. (die "Gesellschaft") ist, einer luxemburgischen Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), mit Gesellschaftssitz in L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister (R.C.S.) unter der Handelsregisternummer B 149.676, die gemäß einer notariellen Urkunde des Notars Joseph Elvinger, Notar mit Sitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, vom 10. November 2009, und deren Satzung (die "Satzung"), am 30. Dezember 2009 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das "Mémorial C") unter Nummer 2542, Seite 121999 veröffentlicht wurde. Der Name der Gesellschaft wurde in "STEG Fleet Place S.à r.l." umgeändert gemäss einem notariellen Akt des vorgenannten Notars Joseph Elvinger, am 15. März 2012, im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") publiziert unter der Nummer 1052 am 25. April 2012 und in "JUMALU II S.à r.l." umgeändert gemäss einem notariellen Akt des unterzeichneten Notars vom 30. Dezember 2013, noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") publiziert.

Der Erschienene, als Verwalter der genannten Gesellschaft, erklärt dass am 19. Dezember 2013 die Gesellschaft STEG EUROPA IMMOBILIEN GmbH mit Sitz in Gräfeling (Deutschland), ihre gesamten Anteile, welche das gesamte Gesellschaftskapital repräsentieren, an die ULB CONSULT S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in L-8035 Strassen, 19, rue des Lilas eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 145.741, abgetreten hat, welche also ab diesem Datum alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung JUMALU II S.à r.l., vorgeannt, ist.

Eine Kopie dieses Abtretungsvertrages, wird nach "ne varietur" Paraphierung durch die Erschienenen und den instrumentierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Preis dieser Abtretung wurde unter Parteien geregelt.

Herr Ulrich BINNINGER, als alleiniger Verwalter der Gesellschaft JUMALU II S.à r.l. nimmt vorstehende Übertragung im Namen der Gesellschaft an, in Gemäßheit von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches und erklärt, dass ihm keinerlei Tatsachen bekannt sind die diese Abtretungen verhindern oder erschweren könnten.

*Kosten.*

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden geschätzt auf EUR 600,-.

WORÜBER URKUNDE, erstellt wurde mit Datum wie eingangs erwähnt zu Ettelbrück.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die erschienene Bevollmächtigte, hat letztere mit Uns, dem amtierenden Notar, die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Francine MAY, Pierre.

Enregistré à Diekirch, le 5 février 2014. Relation: DIE/2014/1627. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd (signé): Recken.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehren und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Ettelbrück, den 7. Februar 2014.

Référence de publication: 2014019645/51.

(140025139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

### **Zandvoort Assets S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 165.773.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Giorgio STIRANO, domicilié au Columbia Palace, 11, avenue Princesse Grace, MC-98000 Monaco, ici représenté par Monsieur Mickaël ZIANVENI, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Monaco, le 21 novembre 2013

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- la société anonyme "ZANDVOORT ASSETS S.A.", R.C.S.Luxembourg numéro B 165773, fut constituée par acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 décembre 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 375 du 11 février 2012.

- la société a actuellement un capital de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement libérées;

- la comparante s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société "ZANDVOORT ASSETS S.A.";

- par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société "ZANDVOORT ASSETS S.A." avec effet immédiat;

- la comparante en sa qualité de liquidateur de la société "ZANDVOORT ASSETS S.A." déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné;

- l'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- la comparante reconnaît avoir pris connaissance et approuvé le bilan de clôture en date de ce jour;

- l'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- le mandant donne tous pouvoirs à FIDUCENTER S.A. pour procéder au dépôt desdits comptes annuels et des déclarations fiscales y afférentes;

- les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des actions qui a été immédiatement lacéré.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société "ZANDVOORT ASSETS S.A.".

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. ZIANVENI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 19 décembre 2013. Relation: LAC/2013/58507. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014019977/46.

(140024433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

**EOF Soparfi C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.038.400,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 105.071.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

EOF Soparfi D S.à r.l., a company existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 107.940,

here represented by Mr Erwin VANDE CRUYS, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo in L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on December 16<sup>th</sup>, 2013.

Which proxy, after signature “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole partner of "EOF Soparfi C S.à r.l.", a limited liability corporation with registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, incorporated by deed of Me Alphonse LENTZ, then residing in Remich, on December 8<sup>th</sup>, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 295 dated April 2<sup>nd</sup>, 2005. These Articles of Association have been amended for the last time by deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on April 4<sup>th</sup>, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1399 dated June 13<sup>th</sup>, 2013.

All the thirty thousand three hundred and eighty-four (30,384) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, representing the entire subscribed capital of the Company amounting to three million thirty-eight thousand four hundred euro (EUR 3,038,400) are duly present or represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda. The Sole Shareholder present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to the Meeting.

The agenda of the meeting is the following:

- 1) Decision to liquidate the Company;
- 2) Appointment of a liquidator and definition of his responsibilities;
- 3) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

*First resolution*

The Sole Shareholder decides to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

*Second resolution*

The Meeting appoints as liquidator “C.G. Consulting”, a limited liability company (société anonyme) organized under Luxembourg law, having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 102.188 (the “Liquidator”).

The Liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of August 10<sup>th</sup>, 1915 (the “Law”). The Liquidator can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders’ meeting in the cases where it is required.

The Liquidator will be empowered to distribute the assets in specie and will be empowered to make an interim dividend to the Shareholders, which interim dividend may be affected by way of endorsement of any promissory note(s) in the possession of the Company to the Sole Shareholder.

The Liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

The Liquidator can, under its own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxies parts of its powers which will be defined and for the duration fixed by itself.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

WHEREOF, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the mandatory, he signed together with us the notary the present original deed.

### **Suit la traduction française**

L'an deux mille treize, le dix-huit décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

EOF Soparfi D S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 107.940, dûment représentée par son gérant IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, ici représentée par Mr Erwin VANDE CRUYS, employé, avec adresse professionnelle au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée «EOF Soparfi C S.à r.l.», avec siège social à 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Me Alphonse LENTZ, alors de résidence à Remich, en date du 8 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 295 du 2 avril 2005 dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1399 du 13 juin 2013.

Toutes les trente mille trois cent quatre-vingt-quatre (30,384) parts sociales ayant une valeur nominale de cents euros (100.- EUR) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société d'un montant de trois millions trente-huit mille quatre cents euros (3,038,400.- EUR) sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. L'associé unique présent ou représenté déclare avoir été dûment convoqué à l'Assemblée et informé de l'ordre du jour.

Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Décisions sur la mise en liquidation de la Société;
- 2) Nomination d'un liquidateur et définition de ses responsabilités;
- 3) Divers.

Suite à cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises par l'associé unique:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide la dissolution de la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée désigne comme liquidateur «C.G. Consulting», une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 102.188 (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi»). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur a le droit de distribuer les actifs en espèces et également de verser aux actionnaires dans l'intérêt de la société des avances sur le produit de la liquidation, lesquelles distributions d'avances pourront être réalisées par l'endossement de billets à ordre détenus par la Société au profit de son associé unique.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénoms usuels, états et demeures, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2013. LAC/2013/59812. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2014.

Référence de publication: 2014021456/118.

(140025624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

---

**MF Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 77.980.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Référence de publication: 2014022263/10.

(140026643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

---

**OI-Paper S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 157.211.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2014022317/14.

(140026796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

---

**Atlantis Trading Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 139.496.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ATLANTIS TRADING COMPANY S.A. (en liquidation), tenue à Luxembourg en date du 31 décembre 2013 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) La liquidation de la société a été clôturée;
- 2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2013.

COASTVILLE INC.

Le liquidateur

Référence de publication: 2014023116/20.

(140028478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**Verinus S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 120.301.

In the year two thousand and fourteen, the ninth day of January,

before the undersigned Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,  
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Verinus S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 120.301 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed dated September 19, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2210 of 25 November 2006.

The Meeting is opened at 4.45 p.m. by Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains, in the chair.

The Chairman appoints Mr Chris Oberhag, with professional address Mondorf-les-Bains, as secretary of the Meeting.

The Meeting elects Mrs Brigitte Wahl, with professional address Mondorf-les-Bains, as scrutineer of the Meeting.  
(the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to as the Bureau of the Meeting).

The sole shareholder present or represented at the Meeting and the number of shares it holds are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the appearing party and the notary.

The proxy from the sole shareholder represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by the party.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. Nine million four hundred fifty one thousand one hundred and sixteen (9.451.116) shares of the Company, divided into one million five hundred and seventy five thousand one hundred and eighty six (1.575.186) Class A shares, one million five hundred and seventy five thousand one hundred and eighty six (1.575.186) Class B shares, one million five hundred and seventy five thousand one hundred and eighty six (1.575.186) Class C, one million five hundred and seventy five thousand one hundred and eighty six (1.575.186) Class D shares, one million five hundred and seventy five thousand one hundred and eighty six (1.575.186) Class E shares and one million five hundred and seventy five thousand one hundred and eighty six (1.575.186) Class F shares, with a nominal value of one euro (EUR 1,00) each, representing the entirety of the share capital of the Company, which is set at nine million four hundred and fifty one one hundred and sixteen euro (EUR 9.451.116) are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Dissolution and liquidation of the Company;
3. Granting of full discharge to the managers of the Company;
4. Appointment of the liquidator of the Company and determination of the liquidator's mission;
5. Determination of the date and convening of the second general meeting of the shareholders of the Company; and
6. Miscellaneous.

III. The Meeting unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the Company's share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the sole shareholder represented considering itself as duly convened.

*Second resolution*

The sole shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into voluntary liquidation.

#### *Third resolution*

The sole shareholder resolves to grant full discharge to the managers of the Company for the performance of their duties.

#### *Fourth resolution*

The sole shareholder resolves to appoint Fairland Property Limited, a company having its registered office at PO Box 3161, RG Hodge Plaza, Wickham's Cay 1, Road Town, Tortola (British Virgin Islands) as liquidator of the Company (the Liquidator).

As a consequence thereof, the sole shareholder resolves (i) that the Liquidator shall prepare a report of the results of the liquidation, in accordance with article 151 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), (ii) that the Liquidator will have the broadest powers to perform his duties as defined in articles 144 to 148 bis of the Law, and (iii) that the Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator of the Company.

#### *Fifth resolution*

The Meeting resolves that the second general meeting of the shareholders of the Company shall be convened and held on or around the month of January 2018. The agenda shall be communicated to the sole shareholder 2 months in advance of the second general meeting of the shareholders of the Company.

#### *Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

There being no further business, the meeting is closed at 4.57 p.m..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le neuvième jour du mois de janvier,

par devant Nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique de la société à responsabilité limitée Verinus S.à.r.l., ayant son siège social au rue Edward Steichen, 15, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.301 (la Société), constituée suivant acte notarié en date du 19 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2210 du 25 novembre 2006.

L'Assemblée est ouverte à 16.45 heures sous la présidence de Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Chris Oberhag, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains.

L'Assemblée élit comme scrutatrice Madame Brigitte Wahl, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains.

(Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur formant le Bureau de l'Assemblée).

L'actionnaire unique présent ou représenté à l'Assemblée et le nombre d'actions détenues par il est indiqués sur une liste de présence. Cette liste, après avoir été signées par le part comparant et le notaire, restera attachée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

La procuration, après avoir été signée par le part comparant et le notaire restera attachée au présent acte.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Présidente déclare que:

I. Neuf millions quatre cent cinquante et un mille cent seize (9.451.116) parts sociales de la Société, divisée en un million cinq cent soixante-quinze mille cent quatre-vingt-six (1.575.186) parts sociales de classe A, un million cinq cent soixante-quinze mille cent quatre-vingt-six (1.575.186) parts sociales de classe B, un million cinq cent soixante-quinze mille cent quatre-vingt-six (1.575.186) parts sociales de classe D, un million cinq cent soixante-quinze mille cent quatre-vingt-six (1.575.186) parts sociales de classe E et un million cinq cent soixante-quinze mille cent quatre-vingt-six (1.575.186) parts sociales de classe F, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00), représentant toutes les actions dans le capital social de la Société qui est fixé à neuf millions quatre cent cinquante et un mille cent seize euros

(EUR 9.451.116), sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent valablement constituée et autorisée à délibérer sur les points suivants de l'agenda, reproduits ci-dessous:

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux convocations;
2. Dissolution et liquidation de la Société;
3. Octroi d'une décharge pleine et entière aux gérants de la Société;
4. Nomination du liquidateur de la Société et détermination de sa mission; et
5. Divers.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'actionnaire unique représenté se considère il-même comme ayant été dûment convoqué.

*Deuxième résolution*

L'actionnaire unique décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation volontaire.

*Troisième résolution*

L'actionnaire unique décide de donner pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat.

*Quatrième résolution*

L'actionnaire unique décide de désigner Fairland Property Limited, une société ayant son siège social au PO Box 3161, RG, Hodge Plaza, Wickham's Cay 1, Road Town, Tortola (îles Vierges britanniques) en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur).

En conséquence, l'actionnaire unique décide (i) que le Liquidateur préparera un rapport sur les résultats de la Liquidation, conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi), (ii) que le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat conformément aux dispositions des articles 144 à 148 bis de la Loi, et (iii) que la Société sera valablement engagée par la seule signature du Liquidateur de la Société.

*Cinquième résolution*

L'actionnaire unique décide que la deuxième assemblée générale des actionnaires de la Société sera tenue en ou autour du mois de janvier 2018. L'ordre du jour doit être communiqué à l'actionnaire unique deux mois à l'avance de la deuxième assemblée générale des actionnaires de la Société.

*Frais*

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Stolz-Page, C. Oberhag, B. Wahl, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 14 janvier 2014. REM/2014/167. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 12 février 2014.

Référence de publication: 2014023039/147.

(140027603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

---

**Aberdeen Property Nordic Fund I SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 113.948.

—  
EXTRAIT

Par résolution prise en date du 12 février 2014, les administrateurs de Aberdeen Property Nordic Fund I SICAV-FIS décident de noter la nouvelle adresse professionnelle de Pertti Vanhanen au Kaivokatu 6, FI-00100 Helsinki, Finland.

Luxembourg, le 13 février 2014.

*Pour Aberdeen Property Nordic Fund I SICAV-FIS*  
Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A.  
*Agent domiciliataire*

Référence de publication: 2014023099/15.

(140027931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**STAM Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 96.619.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 25 septembre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Esch/Alzette, le 25 octobre 2013.

Référence de publication: 2014023017/11.

(140027037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

---

**Socobail S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 110.840.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 février 2014.

Référence de publication: 2014023008/10.

(140027384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

---

**Résidence Am Blummegaart S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 11, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 184.371.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à DIEKIRCH (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- Madame Elise Durbach, retraitée, née le 22 janvier 1939 à Luxembourg, demeurant à L-1244 Luxembourg, 84, rue Jean-François Boch.
- Monsieur John DURBACH, salarié, né le 27 février 1963 à Luxembourg, demeurant à L-7591 Beringen, 8, rond-point Hurkes.
- Mademoiselle Carol WARKEN, salariée, née le 12 septembre 1987 à Luxembourg, demeurant à L-6170 Godbrange, 3, an der Hiehl.

ici tous représentés par Monsieur François de la Caffinière, agent immobilier, demeurant professionnellement à L-1222 Luxembourg, 11, Rue Beck., en vertu de trois procurations données sous seing privé le 10 janvier 2014.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphée «ne varietur» par le notaire instrumentant et le mandataire de la Comparante, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

## **Titre I<sup>er</sup> - Dénomination, Siège, Objet, Durée**

### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.**

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915») et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination «RESIDENCE AM BLUMMEGAART S.A.»

### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers toute autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution des actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

**Art. 3. Objet.** La société a pour objet la promotion immobilière, l'achat, la vente et la location de biens immobiliers, mobiliers, et toutes autres opérations commerciales qui sont en relation directe ou indirecte avec l'objet social.

La société a en outre pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre, toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II - Capital**

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cents dix Euro (EUR 310,-) chacune.

**Art. 6. Nature des actions.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix des actionnaires, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

### **Art. 7. Modification du capital.**

7.1 Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

7.2 La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

## **Titre III - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaire aux comptes**

### **Art. 8. Conseil d'administration.**

8.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins.

8.2 Toutefois, si lors d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limité à un membre, appelé «Administrateur unique», jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

8.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

8.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

#### **Art. 9. Réunions du conseil d'administration.**

9.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le "Président"). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

9.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

9.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

9.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

9.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

9.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

9.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou courriel. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

9.8 Les votes pourront également s'exprimer par tous autres moyens généralement quelconques tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

9.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

**Art. 10. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.** Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

#### **Art. 11. Délégation de pouvoirs.**

11.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

11.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

**Art. 12. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué pour ce qui concerne la gestion journalière.

La Société sera également engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

#### **Art. 13. Commissaire aux comptes.**

13.1. La surveillance financière de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

13.2. Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

#### **Titre IV - Assemblée générale des actionnaires**

##### **Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.**

14.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

14.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

14.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

14.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

14.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

14.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

14.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

14.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

**Art. 15. Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations le deuxième mardi du mois de juin de chaque année à 14,00 heures.

**Art. 16. Votes.** Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

#### **Titre V - Année sociale, Répartition des bénéfices**

##### **Art. 17. Année sociale.**

17.1 L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2014.

17.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, au(x) commissaire(s) aux comptes qui commentera(ont) ces documents dans leur rapport.

##### **Art. 18. Répartition des bénéfices.**

18.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

18.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

18.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

#### **Titre VI - Dissolution, Liquidation**

##### **Art. 19. Dissolution, Liquidation.**

19.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

19.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

19.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

### Titre VII - Loi applicable

**Art. 20. Loi applicable.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

#### Dispositions transitoires

- (1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.
- (2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2015.

#### Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentés comme dit ci-avant, déclarent souscrire intégralement les cent (100) actions comme suit:

Madame Elise Durbach, prénommée .....	98
Monsieur John Durbach, prénommé .....	1
Mademoiselle Carol Warken, prénommée .....	1
TOTAL .....	100

Les actions ont été libérées à hauteur de 25% par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 7.750,- (sept mille sept cent cinquante euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à mille cent Euros (EUR 1.100,-).

#### Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants pré qualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée à L-1222 Luxembourg, 11, rue Beck.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3), celui des administrateurs-délégués à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
3. Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs pour une période expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2019:
  - Madame Elise Durbach, retraitée, née le 22 janvier 1939 à Luxembourg, demeurant à L-1244 Luxembourg, 84, rue Jean-François Boch;
  - Monsieur Claude Warken, né le 21 février 1955, demeurant à L-2534 Luxembourg, 18, rue des Sept-fontaines;
  - Monsieur François de la Caffinière, agent immobilier, né le 24 janvier 1988 à Clamart (F), demeurant professionnellement à L-1222 Luxembourg, 11, Rue Beck.
4. Est appelé aux fonctions d'administrateur-délégué pour une période expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2019:
  - Monsieur François de la Caffinière, agent immobilier, né le 24 janvier 1988 à Clamart (F), demeurant professionnellement à L-1222 Luxembourg, 11, Rue Beck.
5. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué pour ce qui concerne la gestion journalière.
6. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une période expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2019:

La société AUDIEX S.A., établie et ayant son siège social à L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.469.

DONT ACTE, fait et passé a Luxembourg, même date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, le mandataire des comparants, connu par le notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. de la CAFFINIÈRE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 21 janvier 2014. Relation: DIE/2014/763. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 11 février 2014.

Référence de publication: 2014022966/239.

(140027063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

**Société de Participation Indane S.A.-SPF, Société Anonyme,  
(anc. Société de Participation Indane S.A.).**

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 48.148.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2014.

Référence de publication: 2014023002/10.

(140027328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

**Amarante SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 33.893.

EXTRAIT

IL RESULTE D'UNE DECISION PRISE LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2013 QUE SONT REELUS AUX POSTES D'ADMINISTRATEUR, LEURS MANDATS SE TERMINANT LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE STATUANT SUR L'EXERCICE 2017

- MADAME MARIE-PAUL VAN WAELEM, née le 05.01.1950 à Uccle (B), demeurant au 11A Boulevard Joseph II, L - 1840 Luxembourg

- MADAME MARIE JOSEPH RENDERS, née le 17.10.1948 à Halle (B), demeurant au 11A Boulevard Joseph II, L - 1840 Luxembourg

QU'EST ELU AU POSTE D'ADMINISTRATEUR, EN REMPLACEMENT DE MAINFORD INTERNATIONAL S.A., SON MANDAT SE TERMINANT LORS DE L'ANNEE 2018

- FIDIGA S.A.

inscrite au Registre du Commerce et des sociétés sous le numéro B 23 598, avec siège social 30 Boulevard Grande Duchesse Charlotte L - 1330 Luxembourg et dont le représentant légal est Madame Marie Joseph Renders, demeurant au 11A Boulevard Joseph II, L - 1840 Luxembourg

QU'EST REELU AU POSTE DE COMMISSAIRE AUX COMPTES, SON MANDAT SE TERMINANT LORS DE L'ANNEE 2018

- FIRELUX S.A.

Inscrite au Registre de Commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 84 589 avec siège social au 45 Avenue J.F. Kennedy L - 9053 Ettelbrück

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014023106/28.

(140028042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

**Aries GNH Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 760.000,00.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 173.911.

Il résulte d'une résolution prise par le Conseil de Gérance par voie circulaire en date du 04 février 2014 que les coordonnées d'un des gérants ont été modifiées comme suit:

- M. Sébastien MOERMAN, né le 17 mars 1973 à Montélimar, demeurant au St. Oswalds-Gasse 1, CH-6301 Zug

Pour extrait conforme  
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014023113/13.

(140028026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**GoldenTree Holdco Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 177.261.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 29 janvier 2014.*

L'associé unique de la Société a décidé de nommer, pour une période indéterminée, Monsieur Fred Saleem HADDAD, né le 23 novembre 1948, à New York, USA, demeurant professionnellement au 300 Park Avenue, 21<sup>ème</sup> étage, New York, NY 10022, USA, en qualité de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 29 janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014023373/13.

(140027818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**Global Bond Series VIII, S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 160.227.

—  
Les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 6 février 2014:

- acceptation de la démission de Monsieur Jorge Pérez Lozano et de Monsieur Patrick van Denzen en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 6 février 2014;

- nomination, en remplacement des administrateurs démissionnaires, en tant que nouveaux administrateurs de la Société avec effet au 6 février 2014, de Monsieur Erik van Os, né le 20 février 1973 à Maastricht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et de Monsieur Fabrice Rota, né le 19 février 1975 à Mont-Saint-Martin (France), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé des administrateurs suivants:

\* Madame Florence Rao;

\* Monsieur Erik van Os;

\* Monsieur Fabrice Rota.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2014.

*Pour la Société*

Florence Rao

*Administrateur*

Référence de publication: 2014023367/25.

(140027764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**Orion IV European 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 184.275.

—  
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the twenty-fourth day of January.

Before us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Orion Master IV Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of forty-six thousand five hundred euro (EUR 46,500.-), having its registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 173.948,

here represented by Maître Juliette Feitler, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on January 15, 2014,

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

### Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration.

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the "Company") in the form of a société à responsabilité limitée (S.à r.l.) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles of association.

The Company will exist under the name of "Orion IV European 10 S.à r.l.".

**Art. 2. Registered Office.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders.

In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested third parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is, in Luxembourg and/or abroad, the holding of participations in other companies and/or enterprises and the direct and/or indirect financing of the companies and/or enterprises in which it holds a participation or which are members of its group.

It may in particular:

- acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participations securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever;
- exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments;
- grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever;
- deposit cash with banks or with any other depositaries and invest it in any other matter;
- in order to raise the funds which it needs in order to carry out its activity within the frame of its object, make loans in any form whatsoever, accept any deposit on behalf of companies or enterprises in which it holds a participation or which are part of its group, issue any debt instruments in any form whatsoever.

It may also acquire, hold, develop and/or sell, directly or indirectly (either through branches or subsidiaries located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, as the case may be), real estate/assets of whatever nature located either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

It may carry out any transactions whatsoever, whether commercial, financial, with respect to movables or immovable, which are directly or indirectly connected with its object.

It may in any manner hold interests in any business, enterprises or companies whose object is identical, analogous or similar to or connected with its own or which are likely to further the development of its enterprises.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time pursuant to a resolution of the meeting of shareholders resolving in conformity with the provisions of the law.

### Chapter II. - Capital, Shares

**Art. 5. Capital.** The issued share capital of the Company is set at fifteen thousand pounds sterling (GBP 15,000.-) divided into fifteen thousand (15,000) shares, with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each (the "Shares").

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meeting of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of these articles of association of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its Shares when the Company is composed of a single shareholder. The Shares may be transferred freely amongst other shareholders when the Company is composed of several shareholders. The Shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance to article 1690 of the Civil Code.

**Art. 7. Increase and reduction of capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by the law for any amendment of these articles of association.

### Chapter III. - Board of Managers

**Art. 8. Management.** The Company is managed by a board of at least three (3) managers, shareholders or not, appointed by decision of the shareholders for an unlimited period.

Retiring managers are eligible for re-election. Managers may be removed with or without cause at any time by the shareholders at a simple majority.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary of the Company and such other officers as it shall see fit.

None of these appointees need to be members of the board of managers.

**Art. 9. Meetings of the board of managers.** Meetings of the board of managers are called by the chairman or two (2) members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice convening it.

The board of managers may only proceed to business if a majority of its members are present or represented.

One or more managers may participate in a board meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Managers unable to be present or deemed present at a meeting may delegate in writing another member of the board to represent them and to vote in their name.

Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

Where the number of votes cast for and against a resolution is equal, the chairman has a casting vote.

In case of urgency, resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting and by the secretary (if any). Copies or extracts are signed by the chairman or any two (2) members of the board of managers.

**Art. 10. Powers of the board of managers.** The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may with the prior approval of the general meeting of shareholders entrust the day-to-day management of the Company's business to one of its members appointed managing manager.

The board may further delegate specific powers to managers or other officers.

It may appoint agents with definite powers, and revoke such appointments at any time.

Without prejudice to the foregoing powers, all acts binding the Company and all powers and mandates must be signed by any two (2) managers or by any two (2) persons to whom signatory authority has been delegated by the managers.

Any litigation, whether as plaintiff or as defendant, shall be conducted by the board of managers in the Company's name. All writs or judicial acts are validly issued in the name of the Company alone.

**Art. 11. Indemnity of managers.** The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other Company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

#### Chapter IV. - Shareholders resolutions

**Art. 12. Powers of the Shareholders.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. It has the powers conferred upon it by law. Decisions by the shareholders may be adopted by written resolutions signed by all the shareholders.

**Art. 13. General Meetings, Adoption of Resolutions.** General meetings are convened by the board of managers at such place and with such agenda as determined by the board of managers. General meetings may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of force majeure so require. The shareholders may as well adopt resolutions in writing.

**Art. 14. Procedure, Vote.** A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be a shareholder. Except as otherwise required by law or these articles of association, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of Shares represented. Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by anyone manager of the Company.

#### Chapter V. - Financial year, distribution of costs

**Art. 15. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

The board of managers shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

**Art. 16. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of managers may pay out an advance payment on dividends. The board of managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 17. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of association, unless otherwise provided by law. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

(i) first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company's debts and liabilities;

(ii) second, any remainder to the holders of the Shares according to the rules of priority and proportions, if any, set out in article 16 for the appropriation of profits.

#### Chapter VII. - Applicable Law

**Art. 18. Applicable law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended.

##### *Transitional provisions*

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2014.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

### *Subscription and payment*

The fifteen thousand (15,000) shares issued have been subscribed by Orion Master IV Luxembourg S.à r.l., aforementioned, for the price of fifteen thousand pounds sterling (GBP 15,000.-).

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of fifteen thousand pounds sterling (GBP 15,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of fifteen thousand pounds sterling (GBP 15,000.-) is entirely allocated to the share capital of the Company.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

### *Resolutions of the sole shareholder*

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:
  - a) Mr Nicolas Brimeyer, born on 2 February 1941 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with private address at 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
  - b) Mr Christopher Jenner, born on 11 November 1944 in Edinburgh, Scotland, with private address at 57a, rue John Grün, L-5619 Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg;
  - c) Mr Olivier de Nervaux, born on 5 January 1946 in Paris, France, with private address at 42, boulevard de la Tour Maubourg, F-75007 Paris, France;
  - d) Mr Anthony Halligan, born on 17 March 1962 in Christchurch, New-Zealand, with private address at 43, Cambridge Road, West Wimbledon, GBSW20 0QB London, United Kingdom; and
  - e) Mr Ronald W. de Koning, born on 29 December 1961 in Nijmegen, The Netherlands, with private address at Korteraarseweg 59, NL - 2461 GH Ter Aar, The Netherlands.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder and in case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française de ce qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre janvier.

Par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Orion Master IV Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de quarante-six mille cinq cents euros (EUR 46.500.-), ayant son siège social au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.948,

dûment représentée par Maître Juliette Feitler, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 janvier 2014.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

### **Chapitre I<sup>er</sup> . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société (la «Société») sous forme de société à responsabilité limitée (S.à r.l.) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination «Orion IV European 10 S.à r.l.».

**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront faites et portées à la connaissance des personnes intéressées par l'une des personnes ou l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la prise de participations dans d'autres sociétés et entreprises et le financement direct et indirect des sociétés et entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe.

Elle peut notamment:

- acquérir par voie de souscription, d'achat d'échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse, certificats de dépôts et autres titres de créances et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient;
- exercer tous droits généralement quelconques attachés à ces titres et instruments financiers;
- accorder toute assistance financière directe et indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit;
- déposer ses liquidités en banque ou auprès de tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière;
- en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit.

Elle peut également acquérir, détenir, développer et/ou céder, directement ou indirectement (soit par le biais de succursales soit par le biais de filiales situées, selon le cas, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger), tout bien immobilier/actifs de quelque nature que ce soit situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés statuant dans les conditions prévues par la loi.

## Chapitre II. - Capital, parts sociales

**Art. 5. Capital.** Le capital émis de la Société est fixé à quinze mille livres sterling (GBP 15.000,-) divisé en quinze mille (15.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune (les «Parts Sociales»).

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de Parts Sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les Parts Sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

La cession de Parts Sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 7. Augmentation et réduction du capital social.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées la loi pour toute modification des statuts.

### Chapitre III. - Conseil de Gérance

**Art. 8. Gestion.** La Société est administrée par un conseil de gérance composé d'au moins trois (3) gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés pour une période illimitée.

Les gérants sortants sont rééligibles. Les gérants sont révocables à tout moment avec ou sans cause, par décision des associés prise à la majorité simple.

Le conseil de gérance élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, les réunions du conseil sont présidées par un gérant présent.

Le conseil de gérance pourra désigner un secrétaire de la Société et tels autres agents qu'il jugera convenir.

Aucun de ceux-ci n'a besoin d'appartenir au conseil de gérance.

**Art. 9. Réunions du conseil de gérance.** Le conseil de gérance se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux (2) de ses membres.

Les réunions du conseil de gérance se tiennent au lieu, à la date et à l'heure indiqués dans la convocation.

Le conseil de gérance ne peut délibérer valablement sur l'ordre du jour que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant empêché peut par écrit donner pouvoir à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

En cas d'urgence, les résolutions signées de tous les gérants seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs exemplaires d'une résolution identique.

Les décisions du conseil de gérance seront constatées dans des procès-verbaux qui seront signés par le président de la réunion et le secrétaire (le cas échéant). Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont signés par le président du conseil de gérance ou par deux (2) gérants.

**Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance.** Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés, seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des associés, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres qui portera le titre de gérant-délégué.

Il peut aussi déléguer des pouvoirs spécifiques à des gérants et fondés de pouvoirs.

Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis, et les révoquer en tout temps.

Sans préjudice des pouvoirs de délégation susmentionnés, tous les actes qui engagent la Société, tous les pouvoirs et toutes les procurations doivent, être signés par deux (2) gérants, ou par deux (2) personnes à qui des pouvoirs de signature auront été délégués par les gérants.

Tout procès, tant en demandant qu'en défendant, sera suivi par le conseil de gérance au nom de la Société. Tous les exploits ou autres actes judiciaires seront valablement faits au nom de la Société seule.

**Art. 11. Indemnisation des gérants.** La Société s'engage à indemniser tout gérant ou fondé de pouvoir et leurs successeurs, exécuteurs testamentaires et administrateurs, de tout et contre toutes dépenses raisonnablement exposées par lui en rapport avec toutes demandes en justice, procès ou procédure à laquelle il devient partie pour être ou avoir été gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou, à la demande de la Société, de toute autre société de laquelle la Société est un actionnaire ou un créancier et par laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé; le tout sauf pour ce qui est des demandes en justice, procès ou procédure dans lesquelles il sera jugé responsable pour négligence ou fraude. Dans le cas d'une transaction, l'indemnité sera accordée uniquement en rapport avec des affaires couvertes par la transaction dans lesquelles la Société est avisée par son conseiller juridique que la personne indemnisée n'a commis aucune violation de ses obligations. Le présent droit à indemnités n'exclut pas l'exercice d'autres droits auxquels il peut prétendre.

#### Chapitre IV. - Assemblée Générale des Associés

**Art. 12. Pouvoirs de l'assemblée générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés. Elle a les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi. Les décisions de l'assemblée générale peuvent être prises par voie de résolutions écrites, signées de tous les associés.

**Art. 13. Assemblée générale annuelle/Adoption de résolutions.** Les assemblées générales sont convoquées par le conseil de gérance en tel lieu et avec tel ordre du jour qui sera déterminé par le conseil de gérance.

Les assemblées générales peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par les gérants. Les associés peuvent également prendre des résolutions par écrit.

**Art. 14. Procédure, Vote.** Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un mandataire, lequel peut ne pas être associé. Sauf disposition contraire de la loi ou des présents statuts, les décisions sont prises à la majorité des votes émis, sans considération de la proportion de capital représenté. Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par un gérant de la Société.

#### Chapitre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 15. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier de chaque année et finit le trente et un (31) décembre de la même année.

Le conseil de gérance prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

**Art. 16. Affectation des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le conseil de gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Le conseil de gérance détermine le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

#### Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 17. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

- (i) en premier lieu, à tous les créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyen de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) apparaissant au passif de la Société;
- (ii) en second lieu, un quelconque solde à tous les propriétaires de Parts Sociales suivant les règles de priorité et les proportions, le cas échéant, prévues à l'article 16 pour la répartition des profits.

#### Chapitre VII. - Loi applicable

**Art. 18. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

##### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être versés pendant le premier exercice social de la Société.

##### *Souscription et paiement*

Les quinze mille (15.000) parts sociales émises ont été souscrites par Orion Master IV Luxembourg S.à r.l., susmentionnée, pour un prix de quinze mille livres sterling (GBP 15.000,-).

Toutes les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant de quinze mille livres sterling (GBP 15.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de quinze mille livres sterling (GBP 15.000,-) est entièrement affecté au capital social de la Société.

41603

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

*Résolutions de l'associé unique*

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée illimitée:

a) Monsieur Nicolas Brimeyer, né le 2 février 1941 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant sa résidence personnelle au 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

b) Monsieur Christopher Jenner, né le 11 novembre 1944 à Edimbourg, Ecosse, ayant sa résidence personnelle au 57a, rue John Grün, L-5619 Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg;

c) Monsieur Olivier de Nervaux, né le 5 janvier 1946 à Paris, France, ayant sa résidence personnelle au 42, boulevard de la Tour Maubourg, F-75007 Paris, France;

d) Monsieur Anthony Halligan, né le 17 mars 1962 à Christchurch, Nouvelle Zélande, ayant sa résidence personnelle au 43, Cambridge Road, West Wimbledon, GB - SW20 0QB Londres, Royaume-Uni; et

e) Monsieur Ronald W. de Koning né le 29 décembre 1961 à Nijmegen, Pays-Bas, ayant sa résidence personnelle au Korteraarseweg 59, NL - 2461 GH Ter Aar, Pays-Bas.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du mandataire de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Feitler, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 30 janvier 2014. REM/2014/290. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 10 février 2014.

Référence de publication: 2014021668/422.

(140025544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

---

**Staples Canada Luxco II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 156.121.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of January,

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Staples Canada Luxco II S.A., a Luxembourg société anonyme, incorporated by a notarial deed of Maître Joseph Elvinger drawn up on 8 October 2010, having its registered office at 74, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 156.121 and whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 2545 page 122125 dated 23 November 2010 (the "Company"). The Articles have been amended for the last time on 29<sup>th</sup> January 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary not yet published in the Mémorial.

The extraordinary general meeting of the Company (the "Meeting") elected as chairman, Sara Lecomte, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the Meeting elected as scrutineer Flora Gibert, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The office of the Meeting having thus been constituted, the chairman requested the notary to act that:

I. The names of the shareholders represented at the meeting by proxies (together the "Appearing Shareholders") and the number of shares held by them are shown on an attendance list at the end of these minutes. This attendance list has

been signed ne varietur with the proxy forms by the shareholders represented at the Meeting by proxies, the notary, the chairman, the scrutineer and the secretary.

II. The attendance list shows that the whole share capital of the Company is represented. The Appearing Shareholders have declared that they have been sufficiently informed of the agenda of the meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities. The Meeting can validly decide on all the items of the below agenda.

III. The agenda of the Meeting was the following:

#### *Agenda*

1. To resolve to reduce the Company's share capital by an amount of seven hundred and sixteen Euro and four cents (EUR 716.04) from its current amount of one hundred and seventeen thousand five hundred and twenty-eight Euro and eighty-four cents (EUR 117,528.84) to one hundred and sixteen thousand eight hundred and twelve Euros and eighty cents (EUR 116,812.80) by the cancellation of three hundred and forty-three (343) MRP Shares and five hundred and seventy-five (575) Preferred Shares held by the Company (the "Share Capital Decrease").

2. To amend article 5.1 of the Articles (Capital) to reflect the Share Capital Decrease.

3. Miscellaneous.

The Meeting, declares and requests the undersigned notary to act that:

#### *First resolution*

The Meeting resolves to reduce the Company's share capital by an amount of seven hundred and sixteen Euro and four cents (EUR 716.04) from its current amount of one hundred and seventeen thousand five hundred and twenty-eight Euro and eighty-four cents (EUR 117,528.84) to one hundred and sixteen thousand eight hundred and twelve Euros and eighty cents (EUR 116,812.80) by the cancellation of three hundred and forty-three (343) MRP Shares and five hundred and seventy-five (575) Preferred Shares held by the Company (the "Share Capital Decrease").

#### *Reimbursement*

According to article 69 (2) of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915 and as amended from time to time, which establishes a legal protection in favor of creditors of the Company, in case the share capital reduction is to be carried out by means of a repayment to shareholders or a waiver of their obligation to pay up their shares, creditors whose claims predate the publication of the minutes of the meeting in the Mémorial may, within 30 days from such publication, apply for the constitution of security to the judge presiding the chamber of the Tribunal d'Arrondissement dealing with commercial matters and sitting as in urgency matters. The president may only reject such an application if the creditor already has adequate safeguards or if such security is unnecessary, having regard to the assets of the Company.

#### *Second resolution*

Further to the previous resolution, the Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles (Capital) to reflect the Share Capital Decrease, which shall read as follows:

#### **" 5. Capital.**

5.1 The subscribed capital is fixed at one hundred and sixteen thousand eight hundred and twelve Euro and eighty cents (EUR 116,812.80) represented by (i) one hundred and forty-nine thousand seven hundred and fifty-seven (149,757) ordinary shares (herein defined as the "Ordinary Shares") and (ii) three (3) preferred non-voting shares (hereinafter defined as the "Preferred Shares"), with a nominal value of seventy-eight Euro cents (EUR 0.78) each. The Company may also have mandatory redeemable preferred non-voting shares (herein defined as the "MRP Shares") with a nominal value of seventy-eight Euro cents (EUR 0.78) each. The Preferred Shares together with the Ordinary Shares and the MRP Shares (as defined below) shall be referred to as the "Shares."

#### *Estimate of Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection this deed, have been estimated at about one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, she signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf janvier,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Staples Canada Luxco II S.A., une société anonyme luxembourgeoise constituée par un acte de Maître Joseph Elvinger en date du 8 octobre 2010, ayant son siège social au 74, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.121 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") en date du 23 novembre 2010 numéro 2545, page 122125 (la "Société"). Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 29 janvier 2014 par un acte du notaire soussigné non encore publié au Mémorial.

L'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") élit comme président Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme en qualité de secrétaire et l'Assemblée élit comme scrutateur, Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le bureau de l'Assemblée ayant été constitué, le Président déclare et requiert du notaire instrumentant de prendre acte que:

I. Les noms des actionnaires représentés à l'Assemblée par des mandataires (collectivement les "Actionnaires Comparants") et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont mentionnés sur la liste de présence à la fin de ce procès-verbal. Cette liste de présence a été signée ne varietur avec les procurations par les actionnaires représentés à l'Assemblée par des mandataires, le notaire ainsi que le président, le scrutateur et le secrétaire.

II. La liste de présence montre que la totalité du capital social de la Société est représenté. Les Actionnaires Comparants ont déclaré avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour en avance et ont renoncé aux formalités et exigences de convocation. L'Assemblée peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1) Réduire le capital social de la Société d'un montant de sept cent seize Euro et quatre centimes (EUR 716,04) de son montant actuel de cent dix-sept mille cinq cent vingt-huit Euro et quatre-vingt-quatre centimes (EUR 117.528,84) à cent seize mille huit cent douze Euro et quatre - vingts centimes (EUR 116.812,80) par l'annulation de trois cent quarante-trois (343) Actions MRP et cinq cent soixante-quinze (575) Actions de Préférence détenues par la Société (la "Réduction de Capital Social").

2) Modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société afin de refléter la Réduction de Capital Social.

3) Divers.

L'Assemblée déclare et requiert le notaire soussigné d'acter que:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de sept cent seize Euro et quatre centimes (EUR 716,04) de son montant actuel de cent dix-sept mille cinq cent vingt-huit Euro et quatre-vingt-quatre centimes (EUR 117.528,84) à cent seize mille huit cent douze Euro et quatre-vingts centimes (EUR 116.812,80) par l'annulation de trois cent quarante-trois (343) Actions MRP et cinq cent soixante-quinze (575) Actions de Préférence détenues par la Société (la "Réduction de Capital Social").

#### *Remboursement*

Selon l'article 69 (2) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, qui établit une protection légale en faveur des créanciers de la Société, au cas où la réduction de capital social doit être effectuée au moyen d'un remboursement aux actionnaires ou d'une renonciation de leur obligation de libérer leur actions, les créanciers dont les créances sont antérieures à la publication de ce procès-verbal de l'assemblée dans le Mémorial peuvent, endéans les 30 jours de cette publication, demander la constitution d'une garantie au juge président la chambre du Tribunal d'Arrondissement traitant des matières commerciales et siégeant en référé. Le président peut seulement rejeter une telle demande si le créancier a déjà reçu des garanties adéquates ou si une telle garantie n'est pas nécessaire, compte-tenu des biens de la Société.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution précédente, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts (Capital) afin de refléter la Réduction de Capital Social qui devra désormais se lire comme suit:

#### **" 5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à cent seize mille huit cent douze Euro et quatre-vingts centimes (EUR 116.812,80) représenté par (i) cent quarante-neuf mille sept cent cinquante-sept (149.757) actions ordinaires (ci-après les "Actions Ordinaires") et (ii) trois (3) actions de préférence sans droit de vote (ci-après les "Actions de Préférence") chacune ayant une valeur nominale de soixante-dix-huit centimes d'Euros (EUR 0,78). La Société peut également avoir des actions

obligatoirement rachetables sans droit de vote (ci-après les "Actions MRP"). Les Actions de Préférence, ensemble avec les Actions Ordinaires et les Actions MRP (comme définies ci-dessous) seront désignées les "Actions".

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte, s'élève à environ mille cent Euro (EUR 1.100,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S.LECOMTE, F.GIBERT, J.ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 3 février 2014. Relation: LAC/2014/5104. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014021768/147.

(140025915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

---

**Oceal Interim, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Oceal Ressources Humaines S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-3474 Dudelange, 1, rue Auguste Liesch.

R.C.S. Luxembourg B 98.382.

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit janvier.

Par devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

#### Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «Oceal Ressources Humaines», avec siège social à L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare, inscrite au RCSL sous le numéro B 98.382, constituée suivant acte reçu le 10 décembre 2003 par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 200 du 18 février 2004, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Serge BERNARD, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Virginie GOELFF, employée privé demeurant à Arlon (Belgique).

I. - Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. - Il résulte de la liste de présence que les cent (100) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Modification du nom en «OCEAL INTERIM»;
2. Transfert du siège social vers 1, rue Auguste Liesch, L3474 Dudelange;
3. Modification afférente de l'article afférent des statuts;
4. Divers.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

#### *Première résolution*

Il est décidé de modifier le nom de la société en «OCEAL INTERIM».

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article 2., des statuts comme suit:

**Art. 2.** Le nom de la société est «OCEAL INTERIM».

*Troisième résolution*

Il est décidé de transférer le siège dans la commune de Dudelange avec comme adresse: 1, rue Auguste Liesch, L-3474 Dudelange avec effet immédiat.

*Quatrième résolution*

Il est décidé de donner mandat au(x) gérant(s) afin de mettre ces décisions en oeuvre dans toute la documentation de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Rambrouch, en l'étude du notaire instrumentaire, les jours, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Bernard, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 31 janvier 2014. Relation: RED/2014/254. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Kirsch.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 06 février 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014021666/54.

(140024982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

**Oceal Services, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Oceal Resource Management).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-3474 Dudelange, 1, rue Auguste Liesch.

R.C.S. Luxembourg B 89.635.

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit janvier.

Par devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «Oceal Resource Management», avec siège social à L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare, inscrite au RCSL sous le numéro B 89.635, constituée suivant acte reçu le 07 octobre 2002 par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1715 du 30 novembre 2002 et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Serge BERNARD, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Virginie GOELFF, employée privé demeurant à Arlon (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il résulte de la liste de présence que les cent (100) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification du nom en «OCEAL SERVICES»;
2. Transfert du siège social vers 1, rue Auguste Liesch, L-3474 Dudelange;
3. Modification afférente de l'article afférent des statuts;
4. Divers.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

Il est décidé de modifier le nom de la société en «OCEAL SERVICES».

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article 4., des statuts comme suit:

**Art. 4.** Le nom de la société est «OCEAL SERVICES».

*Troisième résolution*

Il est décidé de transférer le siège dans la commune de Dudelange avec comme adresse: 1, rue Auguste Liesch, L-3474 Dudelange avec effet immédiat.

*Quatrième résolution*

Il est décidé de donner mandat au(x) gérant(s) afin de mettre ces décisions en oeuvre dans toute la documentation de la société.

DONT ACTE, passé à Rambrouch en l'étude du notaire instrumentant, les jour, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Bernard, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 31 janvier 2014. Relation: RED/2014/255. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 07 février 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014021676/54.

(140025617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

---

**Opera Real Estate S.A., Société Anonyme,  
(anc. Stellar Hotels UK S.A.).**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 179.611.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2014.

Référence de publication: 2014021679/10.

(140025632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

---

**OS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 11.020.455,11.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.805.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2014.

Référence de publication: 2014021682/10.

(140025682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

---

**Pace International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 182.643.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 07 février 2014.

Référence de publication: 2014021683/10.

(140025356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

---

**Finca Participation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 87.469.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68232 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014022722/10.

(140027212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

---

**CoLux CA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.400,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 150.040.

---

EXTRAIT

Il est à noter que le nom de l'associé:

Colony Financial TRS, LLC a été modifié en Colony Financial QRS, LLC en date du 29 Novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Valérie Chaumier

Référence de publication: 2014023217/14.

(140028050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**Consualia Odin S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 1.131.000,00.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 161.632.

---

*Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la société tenue en date du 13 février 2014.*

1. Keimpe Reitsma a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 12 février 2014.
2. James Body, né le 5 avril 1976 à Clare, Irlande avec adresse au 11, rue de Gondelange, L-5465 Waldbredimus a été nommé administrateur avec effet au 12 février 2014 jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014023221/14.

(140028493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**Consualia Dva S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 3.031.000,00.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 161.630.

---

*Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la société tenue en date du 13 février 2014.*

1. Keimpe Reitsma a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 12 février 2014.
2. James Body, né le 5 avril 1976 à Clare, Irlande avec adresse au 11, rue de Gondelange, L-5465 Waldbredimus a été nommé administrateur avec effet au 12 février 2014 jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Un mandataire

Référence de publication: 2014023220/14.

(140028494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**ColFord (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 153.912.

—  
EXTRAIT

Il est à noter que le nom de l'associé:

Colony Financial TRS, LLC a été modifié en Colony Financial QRS, LLC en date du 29 Novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Valérie Chaumier

Référence de publication: 2014023215/14.

(140028046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**Black Tie Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 200.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 23, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 157.838.

—  
*Extrait des résolutions circulaires prises par le Conseil d'administration de la Société en date du 11 février 2014*

- Le siège social de la société est transféré du 25, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg au 23, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg avec effet au 31 janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014023168/12.

(140027640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**Field Point PE I (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 116.597.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 31 décembre 2013 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue, a été ordonné.

Luxembourg, le 13 février 2014.

Pour avis sincère et conforme  
Pour Field Point PE I (Luxembourg) S.à r.l. (en liquidation)  
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014023314/15.

(140028256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**EURX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 103.712.

—  
Il résulte du conseil de gérance de la Société du 31 janvier 2014 que:

1. Le siège social de la Société est transféré du 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, avec effet le 31 janvier 2014.

Par conséquent, le siège social de la Société sera situé au 31 janvier 2014 au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014023309/14.

(140027672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**Belleville S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 49.542.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 27 décembre 2013, enregistré à Luxembourg A.C., le 02 janvier 2014, LAC/2014/104, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société anonyme dénommée "BELLEVILLE S.A.", avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire Me Jean SECKLER, alors de résidence à Junglister, en date du 9 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 119 du 18 mars 1995 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 7 mai 1997, suivant acte reçu par Me Jean SECKLER, prénommé.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 49 542.

La mise en liquidation de la société a été décidée suivant assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue par-devant le notaire instrumentaire, en date du 18 décembre 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Par conséquent la liquidation de la société a été clôturée et la société est dissoute.

Les livres et autres documents de la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans après la clôture de liquidation au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2014.

Référence de publication: 2014023180/25.

(140028027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**Falcon Property S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 162.907.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 17 décembre 2013, enregistré à Luxembourg A.C. le 18 décembre 2013, LAC/2013/58054, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et à pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi.

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société: 48 Boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg

- que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2014.

*Pour la société*

Référence de publication: 2014023326/20.

(140027591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**Engelsburg-Immobilien-Verwaltungs-AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 131.919.

—  
*Auszug aus der ausserordentlichen Generalversammlung vom 10 Februar 2014*

Anwesend waren Herr Expert Comptable Peter Seidel als Vorsitzender, Rechtsanwalt Dr. W. Niggemeyer als Schriftführer und Assessor Hermann Stute als Stimmzähler.

Es wurde sodann folgender Beschluss einstimmig gefasst:

1. Herr Ralf Stöcker, geboren am 22. Mai 1968, wohnhaft 74, Route de Luxembourg, L-6633 Wasserbillig, wird als delegierter Geschäftsführer und als Inhaber der täglichen Geschäftsführung abberufen und Herr Hanns Peter Seidel, Expert Comptable, 7, Am Ieweschten Flouer L- 6691 Moersdorf, als neuer delegierter Geschäftsführer bestellt.

2. Weitere Beschlüsse werden nicht gefasst.

Moersdorf, den 10 Februar 2014.

Peter Seidel / Dr. W. Niggemeyer / H. Stute.

Référence de publication: 2014023293/16.

(140028212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**Farley Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 20.831,25.**

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 137.574.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la Société datées du 31 décembre 2013*

L'associé unique a pris connaissance du rapport du liquidateur et l'a approuvé.

L'associé unique a décidé de renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation pour contrôler les actions effectuées par le liquidateur et a décidé de clôturer la liquidation de la Société avec effet au 31 décembre 2013.

Les livres et documents sociaux de la Société seront conservés au siège social de Bain Capital Luxembourg, actuellement le 4 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, pendant une période de dix ans à compter de la date de publication de la présente mention au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2014.

Référence de publication: 2014023311/18.

(140027797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**Claren Road Opportunities LuxCo B, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 161.515.

—  
En date du 3 février, 2014, l'Actionnaire unique, Claren Road Opportunities Luxco T S.à r.l., ayant son siège social à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 161.496, représentée par M Albert Marino, gérant A, demeurant à New York et M Cédric Bradfer, gérant B, demeurant en Belgique, a pris les résolutions suivantes:

1. A nommé M Justin Shih, né le 15 août 1984, ayant son adresse professionnelle à 57 Berkeley Square, Lansdowne House, London W1J 6ER, Royaume-Uni, en tant que gérant A de la Société avec effet le 10 février 2014 pour une période indéterminée.

2. A résilié le mandat de M John P. Berkery, né le 22 octobre 1979, ayant son adresse professionnelle à 57 Berkeley Square, Lansdowne House, London W1J 6ER, Royaume-Uni, en tant que gérant A de la Société avec effet le 10 février 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2014.

Référence de publication: 2014023212/19.

(140027844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**Badia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2136 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 67.457.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement rendu en date du 27 juin 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère public en leurs conclusions a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme, BADIA S.A., avec siège social à 2163, 27, Avenue Monterey, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 67457.

Pour extrait conforme  
Maître Delphine ROSSI  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2014023175/16.

(140028247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**LBBM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 184.316.

---

**STATUTS**

L'an deux mille quatorze, le trentième jour du mois de janvier;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

La société privée à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois de la Belgique "SH GLOBAL", établie et ayant son siège social à B-1180 Uccle, Avenue Molière 329 (Belgique), inscrite au Registre des Personnes Morales de Bruxelles et à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0477.780.725,

dûment représentée par un de ses gérants, Monsieur Alain SZLEPER, administrateur de sociétés, demeurant à B-1180 Uccle, 72, Avenue Fond'Roy (Belgique),

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 28 janvier 2014; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "LBBM S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 2.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, agissant seul ou de concert avec des tiers, le développement, l'enregistrement, l'utilisation, l'achat, l'acquisition ou le transfert de tous types de droits de propriété intellectuelle, tel que, sans y être limité, les noms de commerce et de sociétés, les noms de domaines internet, les logos, les requêtes en matière de marques de fabrique, les marques de fabrique, dessins, brevets d'invention et toutes demandes ou requêtes y afférents, les marques de service et toutes demandes ou requêtes y afférents, les droits d'auteur et toutes demandes ou requêtes y afférents, les licences, inventions, permis, know-how, les droits portant sur de la technologie ou sur des logiciels.

La Société pourra également prendre toute action nécessaire pour protéger les droits afférant aux brevets, marques, licences, marques de service, savoir-faire, et autres droits industriels, commerciaux ou de propriété intellectuelle, aux sous-licences et droits similaires contre les violations des tiers.

La Société pourra effectuer toutes les opérations de commerce en général ainsi que toutes prestations commerciales.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

De plus, la Société a pour objet, pour son propre compte, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, la gestion de son patrimoine mobilier et immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de tous biens mobiliers ainsi que de toutes propriétés et droits immobiliers.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

La Société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

La Société peut, toutefois, lorsque la gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, racheter ses propres parts.

À moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par la gérance."

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la Société.

## **Titre III. - Administration et gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 9.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 11.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 14.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'/aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

La gérance est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. la gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

##### *Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "SH GLOBAL", pré-désignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant l'apport en nature ci-après décrit et évalué ex equo et bono à au moins cinquante mille euros (50.000,- EUR).

##### *Description de l'apport*

La société "SH GLOBAL", pré-désignée, fait un apport en nature consistant en un code spécifique informatique, référencé SH\_Code\_Spécifique\_v1.0.doc, permettant la création de sites personnalisés offrant une palette d'outils marketing tournant autour du produit cadeau à forte valeur ajoutée.

A partir de ces sites, les internautes pourront soit directement acheter un produit à prix normal ou à prix réduit, soit le gagner au moyen de divers “call to action”.

Une note explicative dudit code, dûment déposé à l’Office BENELUX de la Propriété Intellectuelle (OBPI) sous le numéro 052532, signée “ne varietur” par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d’être enregistrée avec lui.

#### *Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de la propriété et de la valeur de ce code a été donnée au notaire instrumentant par les documents suivants:

- une déclaration faite par l’apporteur “SH GLOBAL” attestant la propriété et l’évaluation du code; et
- un certificat d’enregistrement du code délivré par l’Office Benelux de la Propriété Intellectuelle.

Lesdits documents, signés “ne varietur” par le Mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte afin d’être enregistrés avec lui.

#### *Réalisation effective de l'apport*

La société “SH GLOBAL”, pré-désignée, fondatrice et apporteuse, ici représentée comme dit ci-avant, déclare en outre:

- qu’elle est la seule plein propriétaire dudit code et possède les pouvoirs d’en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- qu’il n’existe aucun litige pendant en relation avec la détention du code;
- que ce code ne fait pas l’objet d’un transfert de propriété intellectuelle envers un tiers et qu’il n’existe aucun droit en vertu duquel une personne pourrait être autorisée à demander à ce que ce code lui soit transféré;
- que dès réception d’une expédition de l’acte notarié attestant que la constitution de la Société a été documentée et que la souscription et l’apport du code décrit ci-dessus a été réalisé, elle s’engage à procéder à toutes opérations et formalités auprès de l’Office BENELUX de la Propriété Intellectuelle, en vue de transcrire ledit code au profit de la Société et de rendre ainsi ledit apport en faveur de la Société effectif et opposable vis-à-vis de toute tierce partie.

#### *Constataion*

Le notaire instrumentant ayant dressé le présent acte déclare avoir vérifié que les conditions énumérées à l’article 183 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sont remplies et le constate expressément.

#### *Résolutions prises par l'associée unique*

Et aussitôt, la partie comparante pré-mentionnée, représentant l’intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu’associée unique:

1. Le siège social est établi à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
2. Monsieur Alain SZLEPER, administrateur de sociétés, né à Uccle (Belgique), le 18 octobre 1960, demeurant à B-1180 Uccle, 72, Avenue Fond’Roy, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille trente euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu’en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire, ès-qualité qu’il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 janvier 2014. LAC/2014/4893. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 7 février 2014.

Référence de publication: 201402233/191.

(140026303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.